

AVIS DE CONSULTATION N° 01/FLOTTANT

Mission d'audit externe dans le cadre du projet INTERREG NEXT Italie-Tunisie FLOTTANT

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet **Interreg NEXT Italie-Tunisie FLOTTANT**, cofinancé par l'Union européenne, **L'Université de Sfax** lance une consultation en vue de sélectionner d'un auditeur externe pour l'audit de l'ensemble des dépenses effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du projet INTERREG NEXT Italie-Tunisie FLOTTANT, conformément aux Termes de Référence (TDR).

1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la sélection d'un auditeur externe, qui doit être un Expert-Comptable ou un bureau d'expertise comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Il est appelé à accomplir la mission en 03 phases :

- Phase 01 : Planification de l'audit,
- Phase 02 : Exécution de l'audit,
- Phase 03 : Rapport d'audit

Les prestations attendues sont décrites en détail dans les Termes de Référence (TDR).

2. Conditions de participation

Peuvent participer à cette consultation les consultants, bureaux d'études ou prestataires justifiant :

- des qualifications requises pour la mission ;
- d'une expérience pertinente dans le domaine concerné ;
- des compétences techniques décrites dans les TDR.

Communiqué

Référence : PMQ-FR-05-00

Date d'approbation : 03/01/2024

Page 2 sur 2

3. Retrait des Termes de Référence

- Les Termes de Référence peuvent être téléchargés via la **plateforme TUNEPS**.

4. Composition du dossier de soumission

Le dossier de soumission doit comprendre notamment :

- l'offre technique;
- l'offre financière;
- Les documents administratifs exigés dans les TDR ;
- Les justificatifs des qualifications et des expériences.

5. Modalités de soumission

Les experts comptables ou les bureaux d'expertise comptable doivent envoyer leurs dossiers via le système TUNEPS.

6. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée le **10/08/2026 à 11h00**.

Toute offre reçue après cette date sera rejetée.

7. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées conformément aux critères définis dans les TDR, sur la base notamment :

- de la conformité administrative;
- de la qualité de l'offre technique ;
- de l'expérience du soumissionnaire ;
- de l'offre financière.

Sfax le 07/07/2026

Le président de l'Université de Sfax

Le Président de L'Université de Sfax

Pr. Ahmed HADJ KACEM

